



Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2026-27

Cinéma Ecriture

Master de Type long - 120 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de Bachelier ou de Master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant·e s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconsidérer son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.

Au départ des projets de l'étudiant·e, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant·e de son projet singulier.

Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous·tes.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur:

- Un ensemble de cours et séminaires d'analyse:

Suivis en commun avec des étudiant·e·s d'autres cursus, ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion: histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (oeuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

- Un ensemble de travaux pratiques personnels:

Chaque étudiant·e devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, iel produira une seconde forme courte destinée à la scène et/ou s'initiera à l'écriture de la série télévisée.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma). Elle repose sur:

- Un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiant·e·s des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture: jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, droit et communication des institutions culturelles.

- Travail de fin d'études:

Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul·e la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci. D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages:

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'iel le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Mettre au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Bloc M1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Écriture d'un scénario de court métrage et UE.CINECR.M1.1
Descriptif	Écriture d'un scénario de court métrage et initiation aux techniques de l'écriture de séries.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	15%
Volume horaire	175 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.5,50
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Écriture courte cinématographique	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Écriture de séries	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Pratique de l'écriture courte théâtrale	
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M1.5	
Descriptif		Écriture d'une pièce courte théâtrale.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		10 cr	
Pondération		10%	
Volume horaire		130 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,3,4,6	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis		UE.CINECR.M1.1,10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		1	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Écriture courte théâtrale	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.5,15
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.10,20
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 1	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 2	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 3	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 4	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Analyse de textes dramatiques du répertoire classique et contemporain, en vue d'en dégager les spécificités en regard de l'époque où ils ont été conçus et divulgués.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.1 5,25
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 2	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des principaux repères historiques de l'histoire de la mise en scène, dans la perspective d'études comparatives de différentes mises en scène d'une même oeuvre, permettant de distinguer la lecture spécifique de chaque metteur en scène en regard de son époque.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.20,30
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 1	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Courts-métrages et mise en scène	
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M1.30	
Descriptif		Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		2 cr	
Pondération		1%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis		UE.CINECR.M1.25,35	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		1	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.30,40
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Étude de cas	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Écriture limite-limites de l'écriture	
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M1.40	
Descriptif		Approche de types d'écritures dites marginales.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		3 cr	
Pondération		3%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		4,6	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis		UE.CINECR.M1.35,45	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		1	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture appliquée aux arts du spectacle (Générale)	Écritures Plurielles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Théorie de l'adaptation littéraire	
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M1.45	
Descriptif		Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		1 cr	
Pondération		2%	
Volume horaire		15 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		4,6	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis		UE.CINECR.M1.40,50	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		2	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Théorie de l'adaptation littéraire	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Mise en lecture
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M1.50
Descriptif	Atelier d'expérimentation d'écriture basé sur la rencontre et échanges avec des act.rice.eur.s	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	3 cr	
Pondération	2%	
Volume horaire	30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4, 6	
Niveau de certification	7	
Prérequis		
Corequis	UE.CINECR.M1.45,1	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	M1	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Droit et communication des institutions	
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M1.65	
Descriptif		Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		1 cr	
Pondération		1%	
Volume horaire		15 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		3,6	
Niveau de certification		7	
Prérequis			
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		M1	
Quadrimestre de programmation		1	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits
Intitulé de l’Unité d’Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique de l'écriture longue UE.CINECR.M2.75
Descriptif	Ecriture d'une pièce longue cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	31%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.CINECR.M1.1, UE.
Corequis	UE.CINECR.M2.105
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l’AA	Type d’évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Écriture projet long cinématographique	1	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Atelier expérimental d'écriture		
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M2.80		
Descriptif		Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.		
Obligatoire/optionelle		Obligatoire		
Crédits ECTS		3 cr		
Pondération		4%		
Volume horaire		90 h		
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,4,6		
Niveau de certification		7		
Prérequis				
Corequis				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		
Position Chronologique de l'UE		M2		
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)		
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.		
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation		
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants		

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier jeu caméra	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Approfondissement de l'arc narratif des		
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M2.85		
Descriptif		Approfondissement des enjeux caractérisants les personnages développés dans l'écriture du TAFE.		
Obligatoire/optionelle		Obligatoire		
Crédits ECTS		5 cr		
Pondération		4%		
Volume horaire		60 h		
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		4,6		
Niveau de certification		7		
Prérequis		UE.CINECR.M1.45		
Corequis				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		
Position Chronologique de l'UE		M2		
Quadrimestre de programmation		1		
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.		
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation		
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants		

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Approfondissement personnage	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Développement personnage		
Identifiant de l'UE		UE.CINECR.M2.90		
Descriptif		Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.		
Obligatoire/optionelle		Obligatoire		
Crédits ECTS		4 cr		
Pondération		5%		
Volume horaire		30 h		
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		4,6		
Niveau de certification		7		
Prérequis				
Corequis				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		
Position Chronologique de l'UE		M2		
Quadrimestre de programmation		1		
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.		
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation		
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants		

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des conditions de productions et de promotions des activités théâtrales.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,5,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	17 cr
Pondération	10%
Volume horaire	270 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M2.75
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage interne ou externe	1	obligatoire	TE
	Travail écrit de fin d'études ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.